Proposition #3
RENFORCER L'EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ

Fiche 3i

LE DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉ-EXPERTISE

Exposé de la PROBLÉMATIQUE

- Absence de culture gériatrique des professionnels de santé et difficultés d'accès aux soins des personnes âgées, notamment dans le champ médico-social.
- Des parcours de santé des personnes âgées déstructurés et des consultations spécialisées non accompagnées et non préparées.
- Des inégalités de territoire de permanence de soins et de coordination des parcours.
- De nombreuses réhospitalisations précoces par une absence de réponse sécurisée pour le retour à domicile.

SOLUTIONS proposées par la FEHAP

- Contribuer à la bientraitance des personnes âgées, dans une logique de maitrise des dépenses publiques, en :

  - Facilitant l'organisation de consultations spécialisées à distance, limitant l'entrée en environnement hospitalier (dermatologie, géronto-psychiatrie, pneumologie, nutrition, vasculaire, neurologie, cardiologie, ophtalmologie, télé-dentisterie, consultations douleur…) et réduisant les temps d'attente en comparaison de consultations « classiques ».

  - Évitant les déplacements qui fragilisent les personnes âgées en assurant la télé-expertise sur leur lieu de vie (y compris EHPAD)

  - Favorisant le virage ambulatoire (ex : transformation d'une hospitalisation complète en hospitalisation de jour avec téléconsultation au domicile en neurologie).

  Exemple FEHAP : Système de télémédecine TMG91 de l'Hôpital Privé Gériatrique les Magnolias = accès aux soins des personnes fragiles, structuration du parcours de santé. (conciergerie en amont des téléconsultations)
- Sortir de la logique « Hospitalocentrée » actuelle du système de santé en s'appuyant sur des organisations médicalisées de télésanté et de télémédecine opérant sur le secteur de la perte d'autonomie, du maintien à domicile et du suivi à distance des maladies chroniques. Ces organisations permettent d'acquérir, de traiter, de partager et d'héberger des données de santé 24 h/24 par un chaînage humain, logistique, médical et sécurisé, grâce à une plateforme médicalisée de régulation, de coordination et de conseils médicaux.
- Contribuer à renforcer la permanence des soins en établissements médico-sociaux en s'appuyant sur des outils de partage de données de santé mobilisables 24h/24 et 7j/7.

LES FACTEURS-CLÉS du succès

- Informer les usagers / associations d'usagers / associations de patients et aidants sur ces systèmes innovants de réponse aux besoins, respectueux de l'intégrité et de la vie privée des usagers. (nécessité d'adhésion des usagers)
- Former les professionnels de santé aux nouveaux usages nés des outils de numérique et de « e-santé » et accompagner le changement de pratiques pour les médecins traitants.
- Autoriser les médecins coordonnateurs des établissements médico-sociaux à prescrire des séances de téléconsultations.
- Lancer un plan d'investissement numérique ambitieux couvrant les toutes les dimensions du système de santé (domicile, ville, sanitaire, médico-social et social) via un fond d'amorçage Assurance maladie constitué de dépenses évitées sur les transports ou les actes non pertinents par exemple.